Date :	09/05/20	
Origine :	BUREAU RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE & AC	
Objet :	CR 07 mai 2020	

Sujet :	CHSCT extraordinaire Administration Centrale (AC)

Participants (par audioconférence)	Pascal BENOLIEL

Conformément à la demande unanime, un CHSCT AC préparatoire au déconfinement s'est réuni le 07 mai. Cette réunion était présidée par Mme MEZIN, DRH du MI. Plusieurs documents sont communiqués en séance dont le Plan de Reprise d'Activité (PRA) du ministère et le projet de doctrine concernant le port du masque.

Le PRA est un document-cadre validé pour chaque périmètre, qui doit être décliné ensuite par direction. Le SG du MI signe le PRA de chaque direction qui doivent être transmis aux OS.
Le déconfinement doit se faire sur la base de la progressivité et en prenant en compte l'intérêt de chaque agent. Pour cela, la séparation physique sera la règle et le télétravail maintenu voire augmenter ainsi que fourniture des équipements.

Interrogée sur la crainte exprimée par de nombreux collègues d'un retour sur site massif dès le lundi 11 mai, la DRH précise que contrairement à d'autres ministères, il n'y aura pas de pourcentage minimum d'agents, car cet impératif pourrait nécessiter le retour anticipé de personnes vulnérables.

Mme la DRH explique que le 11 mai, seuls les cadres de la direction seront présents, en tenue décontractée, pour faire le tour des bureaux et évaluer le dispositif : cheminement, redéploiement des bureaux vides ou occupation des salles de réunion si besoin. En dernier ressort, une répartition en brigade sera envisagée.
Pour l'UATS UNSA, cela signifierait que l'ensemble des absents, invités à rester chez eux pour cette dixit « journée blanche », soient en télétravail et non en ASA confinement, mais vu le format de la réunion, il n'a pas été possible de demander cette précision. Surtout, comme il n'y a aucune instruction, cette journée préparatoire ne se fera pas de façon uniforme sur l'AC.

Les effectifs sont très réduits en présentiels : 40 pour la DEPAFI, moins de 150 pour la DNUM (en comptabilisant Lognes et Limoges qui produisent les CNI). La DNUM va recevoir 800 PC NOEMIE a configurer avant le 15 mai à raison d'environ 50/j et a revu son process de remise de matériel.

L'UATS UNSA signale que la Préfecture de Police est en contradiction sur ce retour progressif en demandant un retour massif dès lundi. Elle interroge sur le décalage entre la tolérance promise pour le temps de travail journalier, et donc hebdomadaire, lors du groupe de travail du 04 mai et le PRA de la PP du 06 qui écrit qu'il y aura une facilité sur les horaires mais dans le « respect de la durée hebdomadaire ».

L'UATS UNSA demande si il est possible de badger à distance car cela permettrait de sécuriser des collègues du périmètre PN. En effet, il semblerait que dans certains services PN soient comptées le nombre de connexions journalières à la messagerie professionnelle pour établir une certaine réalité du télétravail. Cela ne repose sur aucun texte, est différent de la position de la DRH et exclu de fait ceux qui se connectent 1 fois en continu, avec un risque sur le décompte des jours de congés et la prime exceptionnelle.

Bureau Régional Île-de-France et Administration Centrale
immeuble Lumière - bureau 1 NC 35C
40 av des Terroirs de France
75012 PARIS
Courriel : secretariat.idf@unsa-interieur.fr

Surtout l'UATS UNSA appelle l'attention sur plusieurs points: la poursuite du n° vert de soutien psychologique, le cas des agents vulnérables mais dont les missions ne sont pas éligibles au télétravail, la problématique de l'ouverture des écoles, la distribution et le port du masque dans les services.
Il est répondu que le soutien psychologique accessible au **0 800 100 124** était prévu pour 3 mois et donc perdurera. Il a reçu 80 appels dont 4 furent réorientés vers un médecin.
Pour la proposition de l'UATS UNSA de redéployer les agents vulnérables sur des missions éligibles de façon temporaire, si l'idée intéresse la DRH, son application au lundi suivant est difficile car il faut recenser les agents concernés, les missions et fournir l'équipement.
L'UATS UNSA rappelle que les écoles n'accueilleront pas les enfants avant le jeudi 14, que toutes ne rouvriront pas ou que tous les niveaux ne seront pas assurés.

Le port du masque et sa distribution sont le point d'achoppement. L'UATS UNSA souhaite avoir l'assurance que tous ceux qui en ont besoin seront pourvus en quantité suffisante : SIC, courrier, manutention mais aussi que l'ensemble des gent en soient dotés a minima. Une autre OS rajoute l'exemple de la préfecture du Jura, ou des SGAMI qui distribuent à tous.
Pour la DRH, il n'y a pas de responsabilité juridique de l'employeur pour fournir des masques. Elle se base sur le projet de doctrine diffusé durant la réunion et ne prévoit aucune distribution générale ni envoi postal. Un autre argument avancé est le type et le conditionnement des masques. Sont en stock des masques jetables mais aussi des lavables et certaines boîtes de 50 exemplaires ne permettraient pas une dotation individuelle. Ceci est d'autant plus surprenant que la durée de vie des masques est de 3-4 h, et que durant la réunion, l'UATS UNSA a cité une circulaire à destination des préfets indiquant que ceux-ci devaient organiser la distribution pour les services de l'AC dans leurs départements. Par ailleurs, le lendemain, le ministre a déclaré que « tous les agents publics seront équipés ». La position de la DRH sur les masques est aussi contradictoire avec les propos du ministre de l'action et des comptes publics du 06 mai mais aussi avec ce que va réaliser la DRCPN ou le Ministère des Outre-Mers.
La DEPAFI a un objectif de 16 Millions de masques a distribuer dans tout le réseau ministériel.

Sur les autres mesures : des poubelles dédiées aux masques est envisagée, des livraisons sont en cours pour distribuer des kits de gel hydroalcoolique et de lingettes pour nettoyer les PC et autres surfaces. Des visières ou des lunettes sont prévues pour ceux travaillant sur des équipements particuliers. Enfin un ménage approfondi est en cours. Un marquage au sol est prévu pour l'entrée de Beauvau.

Répondant à d'autre OS s'inquiétant des possibilités d'aller à la rencontre des collègues ou d'aller vérifier les mesures mises en place, en délégation, selon la procédure des CHSCT. La DRH répond que les réunions doivent être réduites au maximum et donc les déplacements.
Pour permettre de vérifier les mesures, l'UATS UNSA suggère que le BGSAC présent sur tous les sites, diffuse des photos ou vidéos permettant une visite virtuelle.

Concernant le sentiment de certains de n'avoir aucun contact ni d'information, Mme La DRH signale avoir donné consigne à chaque niveau hiérarchique de communiquer régulière avec ses agents.

La question de la restauration pour le Ministère des Outre-Mer est posée puisque les collègues vont au restaurant du ministère de l'agriculture.

Bureau Régional Île-de-France et Administration Centrale
immeuble Lumière - bureau 1 NC 35C
40 av des Terroirs de France
75012 PARIS
Courriel : secretariat.idf@unsa-interieur.fr

Sur le sujet de la formation, l'UATS UNSA s'interroge sur la brève concernant le CHEMI dans la dernière lettre d'information du SG. En pleine reprise d'activité et alors que la DRH avait précisé le 04 mai que ce n'était pas la priorité, le CHEMI prévoit un séminaire d'encadrants en présentiel. De plus, l'UATS UNSA demande si la réforme de l'INSHEJ, prévue le 30 juin, est suspendue conformément à la déclaration du Président de la république sur l'ensemble des réformes en cours et si le CHEMI reprendrait l'activité formation de l'INSHEJ.

Le SDRF répond que la réforme est bien suspendue et que la SDRF travaille en partenariat avec l'INSHEJ sur la gestion de crise et les hauts fonctionnaires.

Il précise que pour le site de Lognes, des zones d'attente en cas de croisement dans certains couloirs sont prévus. Les modalités de concours sont adaptées conformément aux préconisations de la DGAFP, en particulier la réalisation des oraux par visio, le centre d'examen restant Lognes. Le calendrier est modifié et certains examens professionnels comme le SA pourrait être déplacé en 2021. Le visa numérique pour le RAEP est autorisé.

Enfin, l'UATS UNSA demande :

- si tous les agents dont les contrats sont échus sont renouvelés et si les contractuels de droit privé (apprentis) sont placés en chômage partiel à compter du 01 mai
- comment sera fournie l'attestation employeur pour utiliser les transports en commun.

Pour l'UATS UNSA, ce CHSCT AC ne permet pas d'envisager sereinement la reprise du 11 mai, en particulier sur la question de la distribution de masques en AC.

Bureau Régional Île-de-France et Administration Centrale
immeuble Lumière - bureau 1 NC 35C
40 av des Terroirs de France
75012 PARIS
Courriel : secretariat.idf@unsa-interieur.fr